

Séance du 1^{er} juin 2016 à 19 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de **M. KARMANN Jean**, maire.

Présents :

Mmes WAGNER Julie, BOURIGAULT Joëlle, TABACZINSKI Elisabeth, MULLER Barbara, Mme MALLICK Marie-Jeanne, MM. KARMANN Jean, EBERHART Jean-Luc, HENTZ Bernard, ROUCHON Michel, HAUER Claude, FEYER Joseph, MARTINEZ Michaël, DORA Laszlo.

Absents excusés: Mmes SPOHR Christine, CASAGRANDE Laurence, FERNANDEZ Marie-Jeanne, ANTONY Isabelle, MM. BOUTET Pascal, SCHUSTER Eric.

Les conseillers municipaux approuvent le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2016 et le signent. Il s'en suit les points ci-dessous mis en délibérés.

Exposé de la Société MAISON SOCOPA, invitée à présenter son projet de « La Maison abordable » dans le cadre du lotissement "Sarreguemines 2".

Un projet pourrait être conçu sur un, deux voire trois lots du lotissement rue de Sarreguemines 2.

Le coût net d'un habitat d'environ 100m² sur un terrain d'environ 4.5 m², se situe entre 160 000 et 165 000€.y compris le coût du terrain

Le protocole : la mairie réserve les terrains aux personnes intéressés qui signent un contrat avec la société SOCOPA pour la construction du pavillon qui sera jumelé avec un autre pavillon sur le terrain voisin.

Le pavillon sera à ossature bois et avec une isolation conforme à la RT2012.

Le Conseil Municipal demande à la Société un programme détaillé sur les constructions, les matériaux, le prix, le financement

A l'occasion du conseil municipal du 6 juillet cette option sera réexaminée.

3.1- Contrats aidés : ouverture de postes

Vu la conjoncture actuelle et les dispositifs proposés par l'Etat en matière de contrat aidés,

M. le Maire propose

- De demander une prolongation d'un an du CAE au profit de Madame USAÏ Virginie affectée au service animation, à compter du 1^{er} septembre 2016,
- D'ouvrir un poste en Contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) pour l'emploi de technicienne de surface,
- D'ouvrir un poste d'aide ouvrier communal au service technique en Contrat Avenir (CAV).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'émettre un avis favorable à la demande de prolongation du contrat d'accompagnement vers l'emploi au profit de Madame Virginie USAÏ,
- D'ouvrir un poste d'entretien des surfaces en contrat d'accompagnement vers l'emploi,
- D'ouvrir un poste en contrat avenir pour une durée de 3 ans destiné au service technique.

3.2- Demande de congé parental de droit

M. Xavier MULLER, animateur communal, souhaite prendre un congé parental conformément à l'article L 122-28-1 du code du travail. Le congé est de droit, peut durer 3 ans maximum pour le couple.

M. MULLER Xavier souhaite exercer sa fonction à 80% de son temps de travail à temps complet actuel, sur une période de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde une réponse favorable à la demande de congé parental de droit,
- Autorise le travail à 28/35^{ème} pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

4.1- Modification du PLU

M. le Maire informe l'assemblée que la commission d'urbanisme, assistée du bureau d'études OTE Ingénierie, a finalisé le dossier de modification du PLU qui sera soumis à l'enquête publique.

Un arrêté du maire a été pris afin d'informer la population de la mise en œuvre de la procédure de modification du PLU. Il sera affiché en mairie durant un mois.

Un dossier sera adressé à toutes les personnes publiques associées (PPA).

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) sera saisie de la prévision d'un "secteur de taille et de capacité d'accueil limité" (STECAL) qui fait l'objet de la création de la zone AT de 3,56 ha.

Un courrier sera adressé au tribunal administratif de Strasbourg pour qu'un commissaire enquêteur soit désigné pour une enquête publique qui pourrait se dérouler du 16 août au 16 septembre 2016.

Le Conseil Municipal prend acte de l'état d'avancement du dossier et autorise le maire à poursuivre la démarche jusqu'à son aboutissement.

4.2- Impression du bulletin municipal

Le Conseil Municipal est informé du fait que le bulletin municipal n° 125 édité par la commune le 1^{er} juin ne se sera pas imprimé par le service administratif.

Il a été constaté que l'usage de l'imprimante RISO dédiée à cette impression est plus onéreux que l'offre de la société Carregraph Impression.

M. le Maire a donc confié l'impression de ce bulletin municipal n° 125 à cette société pour le coût suivant : 800 exemplaires au prix unitaire de 1,49€ soit au total 1 192€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver la proposition émise par M. le Maire.
- D'autoriser M. le Maire à passer commande à la société Carregraph pour l'impression de 800 exemplaires du bulletin municipal n° 125 et les suivants sur les crédits à prévoir à l'article 6237 du BP 2016.

4.3- Cession d'un terrain appartenant au Conseil de Fabrique de l'Eglise

M. Fabrice ANTONY, président du Conseil de Fabrique de l'Eglise, sollicite l'avis de la commune sur le projet de vente des parcelles section 10 n° 323 et 325 soit une contenance totale de 4,94 ares.

Le prix de vente est de 750€ l'are, l'acquéreur est M. Manuel WARY, domicilié à Rouhling.

M. le Maire suggère au Conseil Municipal de donner un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De donner un avis favorable pour la cession des parcelles cadastrées section 10 n° 323 et 325, propriété de la Fabrique de l'Eglise à M. et Mme WARY Manuel.

4.4- Requalification de l'avenue de la Paix : convention avec le Département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département de la Moselle définissant les conditions de réalisation, de financement et de gestion ultérieure sur cette route départementale n° 81 dans la traversée de Rouhling,
- **Prend acte** que le Département mettra en œuvre une nouvelle couche de roulement sur la chaussée indépendamment des travaux communaux.

5.1- Location d'un logement au 15/C rue des Alizés

M. le Maire propose aux conseillers municipaux le bail de location à intervenir avec Madame Corinne WEBER pour la location du logement sis 15/C rue des Alizés à compter du 1^{er} juin 2016 moyennant un loyer mensuel, actuel de 510.14€ et un dépôt de garantie équivalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'approuver la location à intervenir à compter du 1^{er} juin 2016 aux conditions habituelles exigées.

5.2- Travaux au bâtiment des Alizés

Dans le cadre des travaux en cours de rénovation des immeubles communaux, 15 et 16 rue des Alizés, la commission des bâtiments estime qu'il serait bon d'inclure à ce chantier la remise en état de 2 balcons situés en bas et à l'avant de ces bâtiments.

L'entreprise PAM en charge des travaux, propose un devis à hauteur de 1 862,74€ T.T.C.

La prestation est identique à celle qui est mise en œuvre sur les autres balcons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'approuver la réalisation des travaux par l'entreprise PAM pour un coût de 1 862.74€ TTC.
- D'autoriser M. le Maire à régler la facture s'y rapportant sur les crédits sont prévus au BP 2132/124.

5.3- A/ Travaux sanitaires dans le local Body Gym

Sur avis des commissions communales du Patrimoine et des Finances, M. le Maire propose d'engager les travaux d'aménagement d'une douche dans le local associatif, place du marché.

M. le Maire propose aux Conseillers Municipaux les devis des entreprises contactées ainsi que les travaux à réaliser par le service technique de la commune :

Travaux à réaliser par le service technique de la commune :

- Démolition mur en carreaux plâtre,
 - Dépose bac à douche,
 - Dépose conduite d'eau sanitaire,
 - Dépose conduite électrique,
 - Dépose convecteur,
 - Montage d'un mur en béton cellulaire 2,10 X 1 X 010,
 - Mise en place d'un convecteur électrique + lampe + interrupteur,
- Montant des travaux (fourniture et pose) : 1 000,00€ TTC**

Travaux à réaliser par EB Chauffage (travaux sanitaires) :

- Pose d'un receveur de douche + mitigeur + divers petits matériels
- Montant des travaux : 1 269,96€ TTC**

Travaux à réaliser par l'entreprise WINDSTEIN (travaux de carrelage) :

- Travaux de carrelage + fourniture et pose d'une natte d'étanchéité
- Montant estimatif des travaux : 1 600,00€ TTC**

TOTAL : 3 869,96€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'approuver la réalisation de l'ensemble des travaux ci-dessus détaillés et l'acquisition du matériel mis en œuvre par le service technique.
- D'autoriser M. le Maire à passer commandes aux entreprises EB Chauffage et WINDSTEIN

Les crédits sont prévus à l'article 21318/124.

5.3- B/ Travaux au local de la pétanque

Les locaux associatifs utilisés principalement par le club de la « Joyeuse Pétanque » sont contigus. Pour réaliser une liaison entre ceux-ci, il faut créer une ouverture et poser un linteau

Le montant du devis établi par l'entreprise Gédibois de Grosbliedestroff pour la fourniture d'une poutre en lamellé collé de 4m de long et de 0,24 X 0,24 de section, s'élève à 188.34€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver la réalisation des travaux.
- D'autoriser M. le Maire à régler la facture s'y rapportant sur les crédits prévus au BP 2016 à l'article 21318 /124.

5.4- Travaux de mise en conformité électrique au 1, rue des Ecoles

A l'instar de la colonne électrique dans l'entrée 3, rue des Ecoles, la réfection de la colonne ErDF au 1, rue de Ecoles reste à réaliser pour une remise aux normes de conformité. Le devis établi par l'entreprise BH électricité de Sarreguemines s'élève à 6 600€ TTC.

Les crédits sont prévus à l'article 2132/124 du BP 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- Approuve la réalisation des travaux de mise en conformité électrique de la colonne ErdF au 1, des Ecoles.
- Autorise M. le Maire à passer commande à l'entreprise BH électricité.
- Autorise M. le Maire à régler la facture s'y rapportant sur les crédits prévus au BP 2016.

5.5- Modification du dossier Ad'ap

Le conseil municipal avait délibéré le 16 septembre 2015 pour arrêter le dossier Ad'ap qui programmat les travaux d'accessibilité à réaliser aux immeubles communaux recevant du public.

Le coût des travaux de 129 800€ HT avait été réparti sur une période de réalisation de 6 ans. Ce dossier a reçu un avis défavorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle.

Il est reproché une durée de réalisation excessive.

La commission d'urbanisme réunie le 25 mai 2016 propose de la programmation de l'agenda d'accessibilité sur une période de 3 ans suivant le calendrier ci-dessous :

Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Année	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée	Estimation financière
2016	Etablissement n° 9 - Maison des arts et des traditions	Signalétiques escaliers et mains courantes	3 400.00€
Total année 2016			3 400.00€
2017	Etablissement n° 1 - Mairie	Signalétiques escaliers / stationnement, sanitaires	19 500.00€
2017	Etablissement n° 2 - Centre d'initiation aux arts du cirque	Signalétiques stationnement, sanitaires	2 600.00€
2017	Etablissement n° 3 - Chambre funéraire	Signalétiques stationnement, sanitaires, chanfreins	2 100.00€
2017	Etablissement n° 4 - Ecole maternelle	Signalétiques stationnement, caillebotis	1 100.00€
2017	Etablissement n° 5 - Ecole primaire	Signalétiques escaliers / stationnement, sanitaires	14 700.00€
2017	Etablissement n° 14 - Bibliothèque	Signalétiques stationnement, chanfreins, sanitaires	1 200.00€
Total année 2017			41 200,00€
2018	Etablissement n° 6 - Espace culturel et sportifs	Signalétiques escaliers / stationnement, sanitaires, recharge en forme de pente, EPMR	46 900.00€
2018	Etablissement n° 7 - Salle omnisports	Signalétiques escaliers / stationnement, caillebotis, sanitaires, douches	7 100.00€

2018	Etablissement n° 8 - Vestiaires stade municipal	Signalétiques escaliers, recharges en forme de pente, caillebotis, chanfrein, sanitaires, douches	15 600.00€
2018	Etablissement n° 10 - Cabinet du kiné	Signalétiques stationnement, sanitaires, chanfreins, accueil	6 300.00€
2018	Etablissement n° 11 - Restaurant Le Cocon	Signalétiques stationnement, sanitaires, rampe amovible	2 200.00€
2018	Etablissement n° 12 - Eglise	Signalétiques escaliers / stationnement	6 100.00€
2018	Etablissement n° 13 - Local des arboriculteurs	Sanitaires, rampe amovible	1 000.00€
Total année 2018			85 200.00€
Total HT			129 800.00€

Par ailleurs, sont maintenues les demandes de dérogations présentées dans le dossier initial

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- D'approuver le calendrier de mise en accessibilité sur 3 ans,
- De confier à M. le Maire le soin de soumettre le dossier à la Sous-Commission d'Accessibilité pour autorisation.

5.6- Acquisition d'un ordinateur

M. le Maire, sur avis de la commission des finances réunie le 26 mai 2016, propose de remplacer le poste informatique fixe utilisé en mairie par M. Michel ROUCHON, adjoint, par un modèle HP ProDesk 800 G1 équipé d'écran 23 ''.

Sur cette base, la société informatique ID Réseaux, chargée de la maintenance de nos équipements et réseaux, a établi un devis pour un coût de **1 438,80€ TTC**.

Les crédits sont inscrits en investissement au BP à l'article 2183/130.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à passer commande d'un ordinateur et écran à la société ID Reseau pour un montant de 1 438,80€ TTC.
- Autorise M. le Maire à régler la facture s'y rapportant sur les crédits prévus au BP 2016.

5.7- Travaux d'éclairage du couloir de l'école maternelle

Afin de finaliser le remplacement des anciens luminaires à l'école maternelle,

M. HENTZ propose au conseil municipal de mettre en place dans le plafond suspendu du couloir de l'école maternelle 6 lampes LED Philips CoreLine panel.

Les avantages de ce type de lampes sont :

- surface de lumière uniforme,
- 35 % d'économies d'énergie par rapport à une solution TL5,
- durée de vie de 30 000 heures.

Un devis établi par la société BTC de Sarreguemines pour la fourniture de 6 lampes auquel il faut ajouter un télérupteur à 22.50 € HT et 3 interrupteurs poussoir à 19.86 € HT soit un coût total de 638.50 € TTC prévus à l'article 21312/124.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'approuver la réalisation des travaux nécessitant l'achat des fournitures ci-dessus pour un coût de 638.50€ TTC.
- D'autoriser M. le Marie à régler la facture sur les crédits prévus au BP 2016 à l'article 21312 du programme 124.

5.8- Logement aux 15/C rue des Alizés : installation d'éléments de cuisine - virement de crédit - échancier de remboursement

Avant de procéder à la location du logement 15/C rue des Alizés, la commune a mis en place des éléments de cuisine achetés à la société Bricoman à Sarreguemines.

Le prix du mobilier est de 1 034.90€ T.T.C.

Il a été installé par le service technique. Cette installation a été faite à la demande de Mme Corinne WEBER, locataire à partir du 1^{er} juin 2016.

Par convention signée avec la commune, elle prend en charge les frais engendrés.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à régler la facture de la Société Bricoman. Les crédits sont à prélever à l'article 020 (dépenses imprévues) pour être affectés à l'article 2188 du programme 072.

5.9- Travaux en forêt communale

M. le Maire propose sur suggestion de l'office National des Forêts (ONF), que soit réalisé 1.1 km de traitement mécanique sur les parcelles 1 à 6 de la forêt communale soumise au régime forestier.

Le coût des travaux est de 408€ TTC prévus au BP à l'article 2128/128.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide

- D'approuver la réalisation des travaux confiés à l'ONF pour un coût TTC de 408€ sur les crédits prévus à l'article 2128/128.

5.10- Déclaration de sinistre rue de Sarreguemines

M. le Maire informe les élus du sinistre déclaré à l'assurance, la CIADE, suite à la déposition souscrite par Mme ABEL Morgane demeurant à Sarreguemines. Mme ABEL Morgane a percuté avec son véhicule un luminaire au 6, rue de Sarreguemines à ROUHLING, le 23 mai 2016 à 23h30.

Le devis pour le remplacement par un nouveau luminaire (dépose, fourniture et pose) s'élève à 3 576€.

A cela s'ajoutent les frais administratifs forfaitaires de 75€ votés par le conseil ce qui porte le montant de l'indemnisation souhaitée à 3 651€.

Sur avis de la commission des finances réunie le 26/05/2016, M. le Maire propose de solliciter l'indemnité de sinistre équivalente aux dépenses engagées soit 3 651€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

- De solliciter une indemnisation totale de 3 651€ de l'assurance du tiers pour réparation du sinistre.

6.1- Acceptation d'un don de l'ACS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte un don de l'Association Culturelle et Sportive d'un montant de 3 015€.

6.2 /A- Création d'une zone 30 et de places de stationnement rue de la Forêt : demande subvention au titre des amendes de police

L'absence de places de stationnement et la vitesse de circulation dans la rue de la Forêt, qui forme une boucle à partir de la rue des Prés, conduisent à prévoir pour des raisons de sécurité :

- A l'instauration d'un sens unique de circulation sur la portion de route allant du n° 18 vers le n°24,
- De prévoir sur ce tronçon 6 places de stationnement.
- De limiter la vitesse sur ce tronçon à 30km/heure.
- D'instaurer la signalisation routière en conséquence.

Le coût des travaux estimé par le maître d'œuvre Loge B est de 26 600.20€ H.T.

M. le Maire propose qu'une demande de subvention soit sollicitée au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré décide :

- La réalisation de la zone 30 et des places de stationnement sur le tronçon défini ci-dessus de la rue de la Forêt.
- De solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de police.

6.2 /B- Travaux d'aménagement rue de la Forêt : demande subvention au conseil Régional

L'absence de places de stationnement et la vitesse de circulation dans la rue de la Forêt, qui forme une boucle à partir de la rue des Prés, conduisent à prévoir pour des raisons de sécurité :

- A l'instauration d'un sens unique de circulation sur la portion de route allant du n° 18 vers le n°24,
- De prévoir sur ce tronçon 6 places de stationnement.
- De limiter la vitesse sur ce tronçon à 30km/heure.
- D'instaurer la signalisation routière en conséquence.

Le coût des travaux estimé par le maître d'œuvre Loge B est de 26 600.20€ H.T.

M. le Maire propose qu'une demande de subvention soit sollicitée au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2 500 habitants.

Le Conseil Municipal en ayant délibéré décide :

- La réalisation de la zone 30 et des places de stationnement sur le tronçon défini ci-dessus de la rue de la Forêt.
- De solliciter auprès de la Région GRAND EST une subvention au titre du plan régional 2016 de soutien à l'investissement.

6.3- Acceptation d'un don

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte un don de l'Union Sportive de Rouhling d'un montant de 250 €.

6.4- Révision de différents tarifs et taxes

La variation annuelle de l'indice de référence des prix à la consommation entre le mois d'avril 2015 et celui de 2016 est de 0.2% sur un an.

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 26 mai 2016, sur proposition de M. le maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide,

- De maintenir à compter du 1^{er} juillet 2016 les tarifs appliqués depuis le 1^{er} juillet 2015,
- D'approuver les nouveaux tarifs, comme suit :
 - 10.00€ pour l'entretien des parties communes en lieu et place du locataire, à l'intérieur du 15 rue des Alizés (hors escalier avec palier),
 - 75.00€ pour l'indemnité forfaitaire lors d'un sinistre provoqué par un tiers

6.5/ A- Travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix 2^{ème} phase : Adjudication

Suite à l'appel public à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée,

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 18 avril 2016 pour l'ouverture des plis puis, après négociation, le 1^{er} juin 2016 pour l'adjudication des travaux, a retenu l'offre la mieux disante pour chacun des 3 lots, à savoir :

Pour le lot n°1 - Voirie traitement de surface : L'entreprise EUROVIA de Forbach, pour un coût de 277 000€ HT soit 332 400€ TTC

Pour le lot n°2 - Réseaux secs : l'entreprise SAG VIGILEC de Cocheren pour un coût de 238 327.38€ HT soit 285 992.86€ TTC.

Pour le lot n°3 - Espaces verts : l'entreprise A.KEIP de Morhange pour un coût de 12 348.00€ HT soit 14 817.60€ TTC.

Le coût total des travaux formant la tranche ferme s'élève ainsi à 527 675.38€ HT soit 633 210.46€ TTC.

La Commission d'appel d'offres a décidé de ne pas adjuger les travaux pour la tranche optionnelle qui, pour des raisons financières, ne seront pas réalisés dans le cadre de ce marché.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

- Entérine les propositions de la CAO,
- Autorise le maire à signer les marchés pour les travaux concernant la tranche ferme à intervenir avec l'entreprise EUROVIA, avec l'entreprise SAG VIGILEC et avec l'entreprise A. KEIP et, toutes les pièces se rapportant aux marchés de travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix 2^{ème} phase.
- De prévoir les crédits au budget de la commune à l'article 2151 du programme 297.

6.5/B- Travaux de requalification de l'avenue de la Paix : adjudication de la mission SPS :

Suivant la consultation faite pour la mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix 2^{ème} phase, la Commission Communale d'Appel d'Offres(CAO) réunie le 1^{er} juin 2016, a étudié les offres parvenues en temps réglementaire, à savoir :

Société	Offre H.T.	Offre option H.T.	Observations
SATM Ay-sur-Moselle M. Bettinger / A. Meyer	5 824.00€	1 866.00€	Certification niveau 1 DEKRA
DICS /BOUSSE Schwindt Gérard	4 095.00€	845.00€	Certification niveau 1 SOCOTEC
EURL STRAUMANN Patrick Phalsbourg	3 906.00€	798.00€	Certification niveau 1 DEKRA

La CAO représenté par son président, Jean KARMANN, maire, a retenu l'offre de la société EURL STRAUMANN Patrick, pour un coût de 3 906.00€ HT soit 4 687.20€ TTC.

La Cao a décidé de ne pas adjuger la mission concernant la tranche optionnelle qui, pour des raisons financières, ne sera pas réalisée.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré,

- Entérine les propositions de la CAO,
- Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la société EURL STRAUMANN Patrick pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de la Paix 2^{ème} phase, tranche ferme.
- De prévoir les crédits au budget de la commune à l'article 2151 du programme 297.

6.7- Attribution de subvention au Judo Club

Le Conseil Municipal, après délibération,

- attribue une subvention de 400 € au Judo Club pour l'organisation d'un spectacle prévu le 2 juillet 2016.

6.8- Budgets Primitifs 2016 du Service EAU et Assainissement du CCAS et du service Animations

La commission des finances réunie le 26 mai 2016, après constats des erreurs d'affectation du résultat de clôture du CA 2015 au BP 2016, propose les rectifications à porter aux BP 2016 des budgets annexes de l'Eau et Assainissement, Animations et CCAS.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- **Le budget Eau et Assainissement M49** voté le 30 mars 2016 par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,
En section de fonctionnement à **38 841.32€** en dépenses et recettes
En section d'investissement à **62 061.29€** en dépenses et en recettes.

Est approuvé et arrêté, après rectifications comme suit :

En section de fonctionnement à **38 841.32€** en dépenses et recettes
En section d'investissement à **77 061.29€** en dépenses et en recettes.

- **Le budget du Centre Communal d'Action Sociale** voté le 30 mars 2016 par chapitre pour la section de fonctionnement en dépenses comme en recettes à hauteur de **7 401.32€**.

Est approuvé et arrêté après rectification comme suit :

En section de fonctionnement à **6 888.01€** en dépenses et recettes

- **Le budget d'Animations, du Péri-scolaire et des manifestations** Voté le 30 mars 2016 par chapitre pour la section de fonctionnement en dépenses comme en recettes à hauteur de **154 240.46€**.

Est approuvé et arrêté après rectification comme suit :

En section de fonctionnement à **156 087.14€** en dépenses et recettes.